



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 31 janvier 2022

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 17/12.2021
Demande d'un crédit de CHF 110'200 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et de CHF 102'900 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 18 janvier pour traiter de ce préavis.

Notre Syndic Stéphane Porzi, Monsieur Anthony Hennard, Municipal en charge des finances et Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier, étaient également présents et tous trois ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Messieurs Fabrice Dessaux, Marc Häfliger, Henri Haller, Denis Oggiano et Sylvain Rodriguez ainsi que l'auteur de ces lignes.

Madame Sylvie Fuchs s'est excusée.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés. Ceci permettra à la Municipalité de bénéficier des effets de synergie avec les travaux réalisés par les SIL.

Nous précisons que la charge d'amortissement annuelle de la conduite d'eau sera compensée par un prélèvement équivalent sur le fond affecté y relatif. Ceci ne sera pas le cas pour l'éclairage public.

Nous profitons en outre du présent rapport pour saluer le fait que les représentants de la Municipalité ont voulu saisir l'occasion de notre séance pour nous apporter spontanément des informations complémentaires suite aux remarques que nous avons formulées dans le cadre du rapport sur le budget 2022. Ces informations permettent d'affiner notre analyse et justifient la démarche que nous avons initiée visant à rencontrer en amont la Municipalité en vue de l'élaboration du budget 2023. A ce sujet, nous vous informons qu'une séance « au vert » sera tenue dans quelques semaines entre la Commission des finances et la Municipalité.

Revenant sur le préavis no 17/12.2021, la Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis ;
2. de lui accorder les crédits nécessaires, soit la somme de CHF 110'200 pour l'eau potable et CHF 102'900 pour l'éclairage public ;
3. d'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que ces dépenses soient amorties en 10 ans, dès 2023 ;
 - a. par tranche de CHF 11'000 pour l'eau potable, le solde la dernière année après de déduction de la subvention de l'ECA ;
 - b. par tranche de CHF 10'200 pour l'éclairage public.
5. de prendre note que ces changements n'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

Pour la Commission des Finances, le Président :



Nicolas Cottier